

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 280

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: M.F. / Muriset, Annie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans beaucoup de cantons, l'apprentissage ménager est réglé de même façon; partout les bureaux d'orientation professionnelle en sont l'intermédiaire, quelquefois aussi certains membres de la Commission locale. En général, la secrétaire du Bureau d'orientation professionnelle et la Commission locale se partagent la recherche des places disponibles et le service d'informations, ainsi que la protection des apprenties nécessiteuses. Les Commissions d'apprentissage ménager dépendent des Sociétés féminines ou des Secrétariats d'intérêts féminins, ou sont au contraire des organisations indépendantes. Elles ont en règle générale les fonctions suivantes: surveillance des divers apprentissages, établissement et modification des formulaires de contrat, organisation des examens et jugement arbitral des différends survenant au cours des apprentissages, éventuellement organisation de cours de perfectionnement. Un autre système existe à Zurich seulement: la secrétaire du Bureau d'orientation professionnelle fait à la fois fonction d'intermédiaire, de surveillance et de protection, les différends ne sont pas jugés arbitralement, et les examens sont organisés par la Société d'utilité publique des femmes suisses, auxquels sont admises toutes les jeunes filles qui ont dépassé 17 ans, et qui ont appris d'une façon ou de l'autre à faire le ménage. Schaffhouse est en train de créer une institution semblable et de dissoudre sa Commission d'apprentissage ménager. Les deux systèmes paraissent donner de bons résultats; on peut donc choisir l'un ou l'autre suivant les circonstances spéciales à chaque canton.

Un élément décisif, qui rencontre souvent les plus grandes difficultés, est le contrat par écrit. Le public n'a pas encore conscience qu'il s'agit d'un *apprentissage*, et non pas d'un emploi de domestique. Mais un apprentissage n'est valable que s'il y a un contrat écrit ceci tout aussi bien pour l'apprentissage ménager que pour les apprentissages de métiers, car cette prescription relève du Code civil et non des lois cantonales sur l'apprentissage. Si des difficultés surviennent du côté des parents ou de la maîtresse de maison, mieux vaut prolonger le temps d'essai à deux mois que de sacrifier le contrat écrit. L'orientation professionnelle à la tâche est difficile, mais utile, à accomplir, car seule une distinction nette entre le *service domestique* et l'*apprentissage ménager* fera de ce travail une vraie profession, et pourra améliorer la condition sociale des domestiques, et ce métier, actuellement peu attrayant, pourra devenir plus apprécié et plus considéré. 12 des 15 cantons mentionnés plus haut utilisent des contrats-types spéciaux, et tous les autres bureaux d'orientation professionnelle ont à leur disposition un modèle de contrat établi par l'Office suisse des professions féminines, avec l'aide de plusieurs secrétaires de bureaux d'orientation professionnelle.

N. J.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines.)

N. D. L. R. — Le manque de place nous empêche de publier un tableau classant selon les cantons les différents renseignements ci-dessus, et que l'on peut se procurer auprès de l'Office suisse des professions féminines (Talstrasse, 18, Zurich).

Fiancées! Pour votre trousseau et votre literie en véritable toile du Canton de Berne

demandez échantillons et devis à

M. MAIER — 42, rue du Rhône — GENÈVE

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal* 11. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.

Notre Bibliothèque

Petit Journal de la Société des Nations. Rédaction: P. et S. Rosello. Administration, 4, rue F. Amiel, Genève. Revue enfantine illustrée, paraissant tous les trois mois. Le numéro: 10 centimes.

Tous ceux qui se préoccupent de la propagande en faveur de la S. d. N. et des moyens d'intéresser la jeunesse et l'enfance à l'œuvre de Genève, savent combien il est difficile de faire comprendre l'idéal somme tout abstrait de la S. d. N. à des esprits enfants. Aussi saluons-nous avec félicitations l'initiative de deux journalistes étrangers établis à Genève de publier un petit journal destiné à l'enfance, et que *l'Ecolier Romand* a très intelligemment accepté de servir en supplément à ses petits lecteurs. On trouve dans ce journal, très joliment illustré, des explications claires et vivantes, à la portée d'enfants, sur l'origine et l'œuvre de la S. d. N., qui contribueront certainement à la faire comprendre et aimer par la génération qui monte.

M. F.

Veritas et Pax, Fundamenta Mundi. Rapport et résolutions de la Conférence de la Paix d'Amsterdam de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. Un volume de 163 pages (15 fr. français, ou 2 sh./6), au Bureau central de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, 190, Vauxhall Bridge Road Londres, S.W. 1.

Les récits de la Conférence d'étude de la paix d'Amsterdam qu'a publiés le *Mouvement Féministe* sont encore trop présents à la mémoire de nos lecteurs pour que nous ayons besoin de leur présenter longuement le petit volume qui nous arrive, sous l'artistique couverture qu'a dessinée tout exprès pour la Conférence une femme peintre hollandaise, et portant en exergue la parole latine rappelée plus haut. Nous nous bornerons donc à les engager une fois de plus très chaleureusement à se le procurer, car, grâce à l'impeccable collaboration de Miss Clara Baumann, ils y trouveront parfaitement reproduits dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés, et résu. més dans les deux autres langues officielles de l'Alliance, tous les remarquables exposés d'ordre économique et politique qui n'ont pu être que brièvement analysés dans nos colonnes. Pour les Sociétés féminines notamment, qui comprennent la nécessité d'orienter leurs membres sur les problèmes de la paix, c'est en même temps qu'une mine de renseignements documentaires un instrument d'étude indispensable et précieux.

M. F.

M. BUTTS: *Le trésor des Nibelungs*. 1 vol. illustré. Payot, 1928.

Combien y a-t-il de personnes, même cultivées, qui ont lu en entier la *Chanson des Nibelungs*, soit en allemand, soit en français? Malgré la célébrité du poème, le nombre de ces personnes, en France et chez nous, ne doit pas être élevé, et quant aux enfants de langue française, il n'est à coup sûr pas téméraire d'affirmer qu'ils ne savent rien ou presque rien de Crieimhilde, de Siegfried, de Hagen, etc... Tout au plus un film nous a-t-il instruits, il y a quelques années, de l'existence de ces vieux récits.

Désormais, ce sera un plaisir pour les petits — comme aussi pour les grands — de lire *Le Trésor des Nibelungs* sous la forme agréable et claire qu'a su lui donner M^{lle} Marie Butts, secrétaire générale du Bureau International d'Education. M^{lle} Butts possède une sérieuse connaissance du sujet (on le sent au commentaire qui accompagne l'ouvrage) et elle a su, avec une réelle conscience littéraire, faire la part des éléments qu'il fallait garder et de certaines longueurs à supprimer. Elle a donc trouvé l'art de rester fidèle au vieux poème, tout en se mettant à la portée des jeunes lecteurs français. Faire connaître aux enfants les trésors littéraires, non seulement de leur nation (M^{lle} Butts a déjà mis à la portée des enfants les *Contes héroïques de douce France*: Flore et Blanchefleur, Berthe aux grands pieds, Roland, Ogier le Danois, etc.), mais aussi les chefs-d'œuvre des autres pays, c'est faire excellente œuvre d'éducatrice, œuvre plus efficace peut-être que mainte conférence sur le rapprochement des peuples.

Le Trésor des Nibelungs vient de paraître chez Payot, orné de nombreuses illustrations. Nous ne pouvons qu'engager mamans et institutrices à le mettre entre les mains des enfants, et nul doute qu'à cette lecture elles trouvent elles-mêmes intérêt et agrément.

ANNIE MURISSET.

Garnet de la Quinzaine

Mardi 17 avril:

GENÈVE: Grande Salle de la Réformation, 20 h. 30. Séance solennelle, publique et gratuite, en l'honneur du centenaire de la naissance de Joséphine Butler, sous la présidence de M. Martin Naef, Conseiller d'Etat. Orateurs: M^{me} Avril de Sainte-Croix, Dame Rachel Crowdy, M^{lle} Eugénie Dutoit, M. A. de Meuron. Chants par le Chœur de la Fédération des Sociétés chrétiennes de jeunesse, sous la direction de M. H. Barbezat.